

**Rapport de la présidente du jury
des concours de rédacteur
Session 2009**

I- LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Rappelons, pour mémoire, les principales données des deux sessions précédentes :

La session de mars 2006 :

Spécialité Administration générale	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Candidats admis à concourir	Présents à la totalité des écrits	Ratio présents / poste	Admissibles (seuil)	Admis (seuil)
Concours interne	240	255	2 030	1 332	5,55	387 (9,71)	255 (10,35)
Concours externe	240	276	2 877	1 715	7,15	412 (10,29)	276 (11,00)
Troisième concours	120	69	301	212	1,77	74 (10,00)	69 (10,00)
Sous-total	600	600	5 208	3 259	5,43	873	600
Spécialité Secteur sanitaire et social							
Concours interne	10	13	125	75	7,5	24 (10,00)	13 (11,15)
Concours externe	10	10	143	66	6,6	10 (9,50)	4 (10,00)
Troisième concours	5	2	7	3	0,6	0 (10,00)	0
Sous-total	25	25	275	144	5,76	34	17
TOTAL	625	625	5 483	3 403	5,44	907	617

La session de septembre 2007 :

Spécialité Administration générale	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Candidats admis à concourir	Présents à la totalité des écrits	Ratio présents / poste	Admissibles (seuil)	Admis (seuil)
Concours interne	200	214	1814	1213	6,06	308 (9,71)	214 (10,00)
Concours externe	200	231	2919	1646	8,23	382 (10,29)	231 (11,27)
Troisième concours	100	55	368	228	2,28	68 (9,50)	55 (10,19)
Sous-total	500	500	5101	3087	6,17	758	500
Spécialité Secteur sanitaire et social							
Concours interne	50	50	153	90	1,8	17 (9,82)	10 (10,08)
Concours externe	50	50	211	102	2,04	12 (9,71)	8 (10,31)
Troisième concours	25	25	19	13	0,52	2 (10,43)	1 (12,69)
Sous-total	125	125	383	205	1,64	31	19
TOTAL	625	625	5 484	3 292	5,26	789	519

La session de septembre 2009 :

Spécialité Administration générale	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Candidats admis à concourir	Présents à la totalité des écrits	Ratio présents / poste	Admissibles (seuil)	Admis (seuil)
Concours interne	200	205	2 227	1 449	7,24	298 (9,75)	205 (10,00)
Concours externe	200	229	2 526	1 417	7,09	310 (10,00)	229 (10,00)
Troisième concours	100	66	469	294	2,94	73 (9,75)	64 (10,27)
Sous-total	500	500	5 222	3 160	6,32	681	498
Spécialité Secteur sanitaire et social							
Concours interne	50	50	187	126	2,52	23 (9,71)	16 (10,08)
Concours externe	50	50	200	103	2,06	9 (9,96)	7 (11,58)
Troisième concours	25	25	17	13	0,52	4 (9,36)	2 (12,96)
Sous-total	125	125	404	242	1,94	36	25
TOTAL	625	625	5 626	3 402	5,44	717	523

La réglementation rend possible des transferts de postes : lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe et interne pour un poste au moins et dans la limite de 15% du total des postes ouverts.

Dans la spécialité administration générale, 75 postes sont potentiellement transférables vers les concours externe et interne, dans la spécialité secteur sanitaire et social 18 postes.

Le nombre de candidats inscrits est supérieur à celui des deux précédentes sessions, mais il reste inférieur au chiffre « record » de 5 631 qui avait été atteint en 2004.

A nombre total de postes inchangé, le nombre de présents étant en hausse, cette session 2009 s'avère globalement un peu plus sélective que la session 2007.

Dans la spécialité administration générale, 38,74% des inscrits ne se sont pas présentés aux épreuves écrites, contre 39,48% en 2007, 37,93% en 2006 et 38,10% en 2004.

Plus précisément :

- Aux concours externes :

Près de 99% des candidats ont utilisé la préinscription en ligne pour se porter candidats.

Le nombre d'inscrits est en baisse, passant de 3 130 en 2007 à 2 726 en 2009 (pour mémoire, 3 020 en 2006 et 3 230 en 2004).

Les inscrits sont pour 81,15% de sexe féminin.

65,26% des inscrits ont entre 20 et 30 ans.

24,50% sont domiciliés hors Ile-de-France.

75,53% ont un niveau d'études supérieur au niveau IV (baccalauréat) requis.

11,51% des inscrits se déclarent non formés au concours, et 62,03 % disent s'être préparés personnellement. 15,40% déclarent avoir bénéficié d'une préparation assurée par le CNFPT.

L'absentéisme est quasiment identique à celui de la session précédente, puisqu'il s'élève à 43,06%, (43,29% en 2007 et 39,9% en 2006).

- Aux concours internes :

Comme aux concours externes, plus de 98% des candidats se sont préinscrits en ligne.

Le nombre d'inscrits est en forte hausse, passant de 1 967 en 2007 à 2 414 en 2009, selon toute vraisemblance en raison de la difficulté, compte tenu des quotas, d'accéder au grade de rédacteur par voie de promotion interne après réussite à l'examen professionnel.

Le public est encore plus féminin qu'aux concours externes, avec 87,98 % de candidates.

L'âge moyen est plus élevé qu'aux concours externes, 47% des candidats ayant entre 31 et 40 ans. 27% des inscrits sont domiciliés hors Ile-de-France (34 % en 2007).

40,88 % ont un niveau d'études supérieur au niveau requis au concours externe.

13,13 % des inscrits, à comparer aux 13 % de la session précédente, déclarent n'avoir bénéficié d'aucune préparation ; 50,70 % déclarent une préparation personnelle et 31,44 % une formation par le CNFPT.

L'absentéisme est en hausse par rapport à 2007, passant de 32,38% à 34,75 %.

- Aux troisièmes concours :

98% des candidats se sont préinscrits en ligne.

Le nombre d'inscrits augmente assez fortement, passant de 387 en 2007 à 486.

87,44 % des candidats sont de sexe féminin.

L'âge des candidats est comparable à celui des candidats aux concours internes, 50 % d'entre eux ayant entre 31 et 40 ans.

42,18 % des inscrits sont domiciliés hors Ile-de-France.

57,81 % ont un niveau d'études supérieur au niveau requis au concours externe.

48,76 % déclarent une préparation personnelle, 33,95 % une préparation assurée par le CNFPT, pourcentage significatif du fait que les candidats aux troisièmes concours occupent déjà des postes en collectivités. 9,88% déclarent n'avoir suivi aucune formation (12 % en 2007).

II- ANALYSE DES RESULTATS

L'admission, pour chacun des trois concours (interne, externe et troisième concours) ouverts dans deux spécialités (administration générale et secteur sanitaire et social) est acquise sur la base de **deux notes d'écrit affectées au total d'un coefficient 7** et de **deux notes d'oral affectées au total d'un coefficient 6**, soit un coefficient 13. Les points excédant la note de 10,00 à l'épreuve facultative s'ajoutent au total des points pour l'admission.

Comme en 2007, les sujets étaient communs à tous les centres de gestion organisateurs du concours pour les collectivités des régions Ile-de-France et Centre, à savoir les centres de gestion du Loiret, de Seine-et-Marne, et le CIG de la grande couronne. Pour la première fois, la session 2009 des concours organisés par les centres de gestion de l'inter-région Grand Ouest (Eure, Ille-et-Villaine, Manche et Seine-Maritime) l'était sur la base des mêmes sujets.

A- LES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

I^o Les signes distinctifs

Avant d'examiner concours par concours les résultats des candidats sur la base de cahiers de notes anonymés, le jury examine les signes distinctifs portés par des candidats sur leurs copies, de nature à entraîner l'attribution de la note de 0 pour **rupture d'anonymat**.

Le jury tient à cet égard à attirer l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site www.cig929394.fr (rubrique : concours / se préparer), rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les sujets eux-mêmes.

Dans un but pédagogique, le jury demande que les candidats dont les copies lui sont soumises et qu'il déciderait de ne pas annuler, soient rendus destinataires d'une lettre d'avertissement attirant leur attention sur le risque d'annulation encouru.

Les 27 copies soumises au jury, présentant les signes distinctifs ci-après rappelés, font l'objet des décisions suivantes :

Spécialité administration générale 3^{ème} concours

Avertissement :

- 2 copies d'un même candidat, l'une (réponses à 3 à 5 questions spécialisées) écrite alternativement à l'encre bleue et à l'encre noire, l'autre (note de synthèse) écrite en bleu avec des titres et des informations mises en valeur en noir.

Concours interne

Annulation :

- 1 copie de note administrative signée du nom de la candidate
- 1 copie de note administrative comportant un nom fictif de collectivité et de rédacteur dans le timbre :
"Collectivité de Belle la Jolie - Département de Charmant – Affaire suivie par : M. XYZ, Rédacteur"

Avertissement :

- 1 copie de note administrative comportant une signature : "Le chef de service X"
- lieux de déroulement du concours indiqués en début de copie de note administrative : « Roissy le » (1 copie), « Paris le » (1 copie), « Villepinte le » (2 copies)
- 1 copie de note administrative écrite en bleu (Timbre, destinataire et références) puis en noir.

Concours externe

Annulation :

- 1 copie (note de synthèse) signée "René Obaldia"
- 1 copie (note de synthèse) comportant dans le timbre "Collectivité du Conseil général du Val-de-Marne" signée du nom lisible du candidat, accompagné de "Responsable des ressources humaines (Rédacteur territorial)"
- 1 copie (note de synthèse) "à l'attention de Mr Z Directeur Général des Services – Maisons-Alfort le 16/09/09 – Note n°2876"
- 1 copie (composition) écrite en noir avec titres des parties et sous-parties et lettrines en rouge
- 2 copies d'un même candidat, l'une (composition) écrite en bleu avec le sujet souligné en rouge, l'autre (note de synthèse) également écrite en bleu avec soulignement en rouge de la commande du sujet et des titres et numéros de parties et sous-parties.

Avertissement :

- 1 copie (note de synthèse), comportant "M. X Rédacteur territorial 157 av. Jean Lolive 93500 x" dans le timbre dans le timbre et une signature "M. X"
- 1 copie (note de synthèse) comportant dans le timbre "Commune X Service de la cohésion sociale" et "cosignée "Madame X – Ville X" et "Directeur Général des services – Le xxx"
- 1 copie (note de synthèse) avec "Monsieur ou Madame X – Service X" dans le timbre et signature "Monsieur ou Madame Y" avec paraphe illisible
- 1 copie (note de synthèse) avec "Mlle X, rédacteur territorial", dans le timbre
- 1 copie (note de synthèse) signée "M. ... Pour le service X"
- 1 copie (note de synthèse) signée "Le rédacteur de X"
- 1 copie (composition) écrite en bleu avec titres en noir
- 1 copie (note de synthèse) du même candidat écrite en bleu avec des titres en noir
- 1 copie (note de synthèse) écrite en noir avec un objet en bleu et un soulignement des titres en bleu
- 1 copie (note de synthèse) écrite en noir avec introduction, titre des parties, mentions "remarque" et "conclusion" en bleu
- 1 copie (composition) écrite en bleu après recopie du sujet en noir.

2° Les résultats des candidats

a) SPECIALITE ADMINISTRATION GENERALE

Dans cette spécialité, comme à la session précédente, les résultats sont en baisse au troisième concours, comme aux concours externe et interne.

1) Troisième concours

Réponse à 3 à 5 questions spécialisées (durée : trois heures ; coefficient 3) :

Finances

Question 1 (10 points)

Quels sont les différents principes budgétaires ainsi que leurs exceptions ?

Question 2 (5 points)

De quelle manière et par qui s'effectue le contrôle du budget d'une collectivité territoriale ?

Question 3 (5 points)

De quelles dotations de l'Etat les collectivités territoriales peuvent-elles bénéficier ?

Droit public

Question 1 (10 points)

L'évolution des principales compétences des collectivités territoriales depuis l'acte I de la décentralisation.

Question 2 (5 points)

La responsabilité sans faute.

Question 3 (5 points)

Les grands principes du service public.

Action sociale

Question 1 (10 points)

Présentation et mission de la protection de l'enfance en danger.

Question 2 (5 points)

Principes et bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Question 3 (5 points)

Le droit au logement opposable : présentation et limites.

Droit civil

Question 1 (10 points)

Les baux.

Question 2 (5 points)

L'officier d'état civil et les actes d'état civil.

Question 3 (5 points)

Nom d'usage et pseudonyme.

Note de synthèse (durée : trois heures ; coefficient 4) :

La mutualisation des services dans le cadre de l'intercommunalité

300 candidats se sont présentés à la première épreuve (3 à 5 questions spécialisées), 295 à la seconde (note de synthèse). 6 candidats présents le matin ne se sont pas présentés l'après-midi, tandis qu'un candidat absent le matin s'est présenté l'après-midi.

Moyenne de chaque épreuve :

Comme à la session précédente, les résultats sont moins bons à l'épreuve de **3 à 5 questions spécialisées (6,66**, à comparer aux 7,47 de 2007 et au 9,05 de 2006) qu'à celle de **note de synthèse (8,71**, contre 8,28 en 2007 et 8,45 en 2006).

On observe ainsi une baisse de près d'1 point à l'épreuve de 3 à 5 questions spécialisées par rapport à la session précédente, la moyenne obtenue en note de synthèse augmentant pour sa part de 0,5 point environ.

Notes égales ou supérieures à 10,00 :

66 candidats (22% des présents, contre 29,6% en 2007) à l'épreuve de trois à cinq questions, 102 (34,58%, contre 32,76% en 2007) en note de synthèse.

Notes éliminatoires :

La session se caractérise par le caractère fortement éliminatoire de l'épreuve de trois à cinq questions spécialisées.

114 candidats (38%, contre 24,89% en 2007) ont été éliminés par cette épreuve, et 29 (9,83% contre 8,62% en 2007) par l'épreuve de note de synthèse.

A noter que 16 candidats ont obtenu une note éliminatoire aux deux épreuves.

Hypothèses de seuil :

Seuil	Admissibles
10,00	68
9,75	73
9,50	80
9,07	97

Admissibilité :

100 postes sont ouverts au concours.

Le ratio de 1,5 candidat admissible pour 1 poste, fréquemment mis en œuvre par les jurys des concours organisés par le Centre de gestion de la petite couronne dans la mesure où il permet de pourvoir les postes sans entraîner un taux d'échec trop élevé des candidats admissibles, est évidemment impraticable compte tenu du nombre de candidats et de leur niveau.

Le jury s'accorde sur la nécessité d'arrêter un seuil qui permette de pourvoir le maximum de postes tout en maintenant un niveau d'exigence de nature à garantir la qualité des recrutements.

Aussi, il décide de fixer le seuil à **9,75**, soit **73** candidats admissibles.

Le jury prend acte que cette décision conduit d'emblée à ne pas pourvoir 27 des 100 postes ouverts à ce concours, lesquels pourront, si le niveau des candidats le justifie, être transférés lors de l'admission vers les concours interne et/ou externe dans la spécialité administration générale.

2) Concours interne

3 à 5 questions de culture générale (durée : trois heures ; coefficient 3) :

Question 1 (10 points)

Qu'est-ce qu'être citoyen aujourd'hui en France ?

Question 2 (5 points)

Peut-on parler d'une éducation à la consommation ?

Question 3 (5 points)

Dans quels domaines pensez-vous qu'il soit nécessaire d'appliquer le principe de précaution ?

Note administrative (durée : trois heures ; coefficient 4) :

Finances

Le remplacement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) par une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

Droit public

Les obligations de la collectivité en matière d'hygiène et de sécurité du personnel.

Action sociale

L'habitat indigne.

Droit civil

Les récentes évolutions du droit d'accès aux origines et notamment ses conséquences sur l'accouchement sous X.

1 449 candidats se sont présentés à la première épreuve (trois à cinq questions), 1 418 à la seconde (note administrative). A noter que 32 candidats présents le matin ne se sont pas présentés l'après-midi et que 1 candidat absent le matin a cependant composé l'après-midi.

Moyenne de chaque épreuve :

Comme aux sessions précédentes, la moyenne est plus élevée à l'épreuve de **note administrative (7,72 en 2009, contre 7,87 en 2007 et 8,20 en 2006)** qu'à l'épreuve de **3 à 5 questions de culture générale (6,78, contre 7,43 en 2007, 7,72 en 2006)**, avec **une stabilité de la note de synthèse mais une baisse de 0,65 point à l'épreuve de 3 à 5 questions.**

Notes égales ou supérieures à 10,00 :

A l'épreuve de note administrative, 414 candidats, soit 29,2% des présents (contre 31,36% en 2007 et 32,5% en 2006) ont obtenu 10 ou plus. Ils ne sont que 286 à l'épreuve de 3 à 5 questions de culture générale, soit 19,74% (contre 25,83% en 2007 et 29,24% en 2006).

Notes éliminatoires :

Comme à chaque session, l'épreuve de note administrative s'est avérée nettement moins éliminatoire que l'épreuve de réponse à 3 à 5 questions, particulièrement éliminatoire à cette session.

269 candidats, soit 18,97% (18,68% en 2007, 13,89% en 2006) ont été éliminés par la note, 447, soit 30,85% (23,81% en 2007, 22,17% en 2006) par les questions de culture générale.

A noter que 143 candidats ont obtenu 2 notes éliminatoires.

Hypothèses de seuil :

Seuil	Admissibles
10,00	271
9,75	298
9,71	308
9,50	332

Admissibilité :

200 postes sont ouverts au concours.

Le ratio couramment appliqué de 1,5 admissible pour 1 poste, soit 300 candidats, pouvait conduire à fixer le seuil à 9,71, soit 308 admissibles, ou 9,75, soit 298 admissibles.

En cohérence avec la décision prise s'agissant du troisième concours, le jury décide de fixer le seuil à **9,75**, et rend ainsi **298** candidats admissibles.

3) Concours externe

Composition de culture générale (durée : trois heures ; coefficient 4) :

« *Le travail est indispensable au bonheur de l'homme ; il l'élève, il le console (...)* ». *Qu'en pensez-vous ?*

Note de synthèse (durée : trois heures ; coefficient 3) :

La mutualisation des services dans le cadre de l'intercommunalité.

1 453 candidats se sont présentés à la première épreuve (composition de culture générale), 1 428 à la seconde. 2 candidats absents le matin ont composé l'après-midi, tandis que 27 candidats présents le matin ont été absents l'après-midi.

Moyenne de chaque épreuve :

Comme à la session précédente, la moyenne est plus élevée à l'épreuve de **note de synthèse (7,56**, à comparer aux 8,30 de 2007 et 8,46 de 2006) qu'à celle de **composition de culture générale (7,47** contre 7,83 en 2007 et 8,86 en 2006).

La moyenne est en baisse de près d'1 point en synthèse et de 0,4 point environ en composition.

Notes égales ou supérieures à 10,00 :

373 candidats (25,67%, contre 29,72% en 2007 et 33,96% en 2006) à l'épreuve de composition, 389 (27,24%, contre 34,65 % en 2007 et 29,91% en 2006) en note de synthèse.

Notes éliminatoires :

Contrairement aux sessions précédentes où la composition éliminait plus que la note de synthèse, la note de synthèse s'avère en 2009 légèrement plus éliminatoire.

L'épreuve de composition élimine 306 candidats, soit 21,06% (contre 18,06% en 2007 et 10,79% en 2006) et l'épreuve de synthèse 333 candidats, soit 23,32% (contre 14,08% en 2007 et 8,81% en 2006).

A noter que 134 candidats ont obtenu 2 notes éliminatoires.

Hypothèses de seuil :

Seuil	Admissibles
10,00	311 (310 après annulation pour signe distinctif)
9,75	333
9,71	339
9,50	373

Admissibilité :

200 postes sont ouverts au concours.

Le jury souhaite marquer par un seuil plus élevé qu'au concours interne le niveau d'exigence requis des candidats au concours externe, organisé sur la base d'épreuves destinées à sélectionner des titulaires d'un titre ou diplôme au moins de niveau IV (baccalauréat).

Il juge un seuil à **10,00** cohérent avec cette exigence, dans la logique des décisions prises par les jurys des sessions antérieures, d'autant qu'il se traduit par un ratio de 1,56 candidat admissible pour un poste.

Le jury prend acte que ses décisions en matière d'annulation de copies pour signes distinctifs s'appliquent à un candidat en position d'être admissible : le nombre définitif de candidats admissibles est alors arrêté à **310**.

Au total, dans cette spécialité, 681 candidats sont admissibles pour 500 postes, à comparer aux 758 admissibles de la session précédente pour le même nombre de postes.

b) SPECIALITE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Le niveau est en hausse au troisième concours et au concours interne mais en baisse au concours externe.

1) Troisième concours

Réponses à 3 à 5 questions sur le secteur sanitaire et social (durée : trois heures ; coefficient 4) :

Question 1 (10 points)

Le dispositif et la mise en œuvre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) en matière de logement social.

Question 2 (5 points)

Principes et bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Question 3 (5 points)

Le département et la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Note de synthèse (durée : trois heures ; coefficient 3) :

La mutualisation des services dans le cadre de l'intercommunalité.

Les 13 candidats présents à la première épreuve (3 à 5 questions spécialisées) se sont tous présentés à la seconde épreuve (note de synthèse).

2 candidats seulement sur les 13 candidats présents obtiennent une moyenne générale supérieure à 10,00.

Le niveau est en hausse, puisque la moyenne de l'épreuve de **3 à 5 questions spécialisées** passe de 7,94 en 2007 à **8,44** en 2009, celle de **note** de 7,19 en 2007 à **7,83** en 2009.

1 candidat obtient une note éliminatoire à la première épreuve, et 1 candidat aux deux épreuves.

Hypothèses de seuil :

Seuil	Admissibles
12,43	2
9,43	3
9,36	4

Admissibilité :

25 postes sont ouverts au concours.

Le jury constate le très faible nombre de candidats potentiellement admissibles. Considérant que le candidat en 5^{ème} position n'a obtenu que 8,50 de moyenne et qu'un seuil d'admissibilité à **9,36** ne remet pas en question la qualité du recrutement dans la mesure où les candidats admissibles doivent faire leurs preuves à l'oral, le jury décide de fixer le seuil à ce niveau, rendant **4** candidats admissibles.

2) Concours interne

3 à 5 questions de culture générale (durée : trois heures ; coefficient 3) :

Question 1 (10 points)

Qu'est-ce qu'être citoyen aujourd'hui en France ?

Question 2 (5 points)

Peut-on parler d'une éducation à la consommation ?

Question 3 (5 points)

Dans quels domaines pensez-vous qu'il soit nécessaire d'appliquer le principe de précaution ?

Note administrative sur le secteur sanitaire et social (durée : trois heures ; coefficient 4) :

Les migrants âgés.

Les 126 candidats présents à la première épreuve (3 à 5 questions de culture générale) se sont également tous présentés à la seconde épreuve (note administrative).

Moyenne de chaque épreuve :

On observe que les notes sont **en baisse à l'épreuve de 3 à 5 questions de culture générale** par rapport à la session précédente, avec une moyenne de **6,33** (6,89 en 2007, 8,46 en 2006), **en hausse à l'épreuve de note administrative**, avec une moyenne de **8,03** (6,75 en 2007, 8,58 en 2006).

Notes égales ou supérieures à 10,00 :

20 candidats (15,87%, contre 17,89% en 2007) en questions de culture générale, 39 (30,95%, contre 20,65%, en 2007) en note administrative.

Notes éliminatoires :

46 candidats sur 126 (36,51%, contre 26,32% en 2007) sont éliminés par les 3 à 5 questions, 21 (16,67%, contre 34,78% en 2007) par la note administrative.

12 candidats ont obtenu deux notes éliminatoires.

Hypothèses de seuil :

Seuil	Admissibles
10,07	19
9,71	23
9,50	31
9,00	38

Admissibilité :

50 postes

Le jury décide de fixer le seuil à un niveau quasiment identique à celui du concours interne dans la spécialité administration générale, soit **9,71**, rendant **23** candidats admissibles.

3) Concours externe

Composition de culture générale (durée : trois heures ; coefficient 4) :

« *Le travail est indispensable au bonheur de l'homme ; il l'élève, il le console (...)* ». *Qu'en pensez-vous ?*

Réponses à 3 à 5 questions sur le secteur sanitaire et social (durée : trois heures ; coefficient 3) :

Question 1 (10 points)

Qu'est-ce que la politique de la ville ?

Question 2 (5 points)

Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance.

Question 3 (5 points)

L'accueil familial des personnes âgées.

109 candidats se sont présentés à la première épreuve (composition de culture générale), dont 6 ne se sont pas présentés à la seconde (3 à 5 questions sur le secteur sanitaire et social).

On observe des **notes globalement en baisse par rapport à 2007** :

Si, à l'épreuve de **composition de culture générale**, la moyenne s'élève à **6,91** (6,41 en 2007, 6,73 en 2006),

elle s'abaisse à **3,34** en **3 à 5 questions spécialisées** (5,20 en 2007, 5,70 en 2006).

45 candidats sur 109 (41,28%, contre 31,07% en 2007 et 16,67% en 2006) ont été éliminés par l'épreuve de composition, 76 sur 103 (73,79%), contre 54,90 en 2007 et 51,52% en 2006) par l'épreuve de 3 à 5 questions.

39 candidats ont obtenu deux notes éliminatoires.

Hypothèses de seuil :

Seuil	Admissibles
10,21	8
9,96	9
9,71	11
9,64	12
9,00	16

Admissibilité :

50 postes

Dans la logique de la décision précédente, le jury décide de fixer le seuil au même niveau que celui du concours externe dans la spécialité administration générale, soit **9,96**, rendant **9** candidats admissibles.

Au total, dans cette spécialité, 36 candidats seulement sont admissibles pour 125 postes, réalité très proche de celle de la session précédente (31 admissibles pour 125 postes).

3° Le profil des candidats admissibles

Le nombre de candidats domiciliés hors de la région Ile-de-France est en baisse par rapport à la session précédente : alors qu'ils représentaient 31,97% des inscrits en 2007, leur proportion n'est plus que de 25,92% en 2009. Ils demeurent sur-représentés chez les admissibles, leur proportion s'élevant à 31,8% des admissibles (39% en 2007).

Les candidats dont le niveau d'étude est supérieur au niveau requis des externes (baccalauréat) sont surreprésentés, passant de 59,14% des inscrits à 76,71% des admissibles.

Dans la même logique, la part des candidats déclarant avoir bénéficié d'une formation de préparation au concours assurée par le CNFPT est nettement plus élevée chez les admissibles (40,31%) que chez les inscrits (23,89%).

B- LES EPREUVES ORALES D'ADMISSION

1° Les résultats des candidats

Au total, sur les **717 admissibles** aux 6 concours convoqués aux épreuves orales, **692 candidats se sont présentés à la totalité des épreuves orales** (absentéisme de 3,49%, contre 2,8% à la session précédente).

Si tous les candidats admissibles dans la spécialité secteur sanitaire et social se sont bien présentés aux épreuves orales, 25 candidats admissibles dans la spécialité administration générale ont fait défaut : 1 admissible sur 64 au troisième concours, 7 admissibles sur 298 au concours interne et 17 admissibles sur 310 au concours externe.

a) SPECIALITE ADMINISTRATION GENERALE

Le décret n°95-25 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois dispose que « lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe et interne dans la limite de 15 % ou d'une place au moins ». Ainsi, dans la spécialité administration générale, un maximum de **75 postes** est réglementairement **transférable** vers les concours externe et/ou interne.

Le jury a pris acte que les résultats à l'admissibilité des candidats au troisième concours rendaient, quel que soit le seuil d'admission, 27 postes transférables vers les concours externe et interne.

La fixation du seuil d'admission du troisième concours permet de mesurer, compte tenu des résultats des candidats, qu'un nombre légèrement supérieur de postes est transférable.

Les résultats laissent apparaître en revanche que les résultats ne justifient pas de transferts entre concours interne et concours externe.

1) Troisième concours

- Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience, destiné à apprécier les qualités d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée : vingt minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).

- Une interrogation à partir d'une question tirée au sort portant sur des notions générales relatives à l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :

- Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
 - Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
 - L'action sociale des collectivités territoriales ;
 - L'urbanisme et le droit de l'environnement en relation avec les missions des collectivités territoriales
 - Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales
- (préparation : quinze minutes ; durée : quinze minutes ; coefficient 3).

Seul 1 des 73 candidats admissibles ne s'est pas présenté à l'oral.

Alors que les résultats de l'écrit étaient en baisse mais le seuil d'admissibilité en légère hausse en 2009 (9,75) par rapport à 2007 (9,50), le niveau de l'oral est en nette hausse par rapport à la session précédente.

Comme à la session précédente, la moyenne est nettement plus élevée en **entretien (13,06**, contre 12,85 en 2007 et 12,41 en 2006) que dans l'ensemble des **oraux "techniques" (12,76** contre 11,88 en 2007 et 11,68 en 2006).

Au total, les résultats sont meilleurs qu'en 2007 : alors que le 50^{ème} candidat obtenait 10,85 de moyenne générale en 2007, il obtient 11,77 en 2009.

Admission :

100 postes

Le jury décide de fixer le seuil "plancher" à 10,00, soit un seuil réel d'admission à **10,27 : 64 candidats** sont ainsi déclarés admis.

36 postes non pourvus en raison du niveau des candidats deviennent ainsi transférables, vers les concours interne et externe, si le niveau des candidats à ces concours le justifie.

2) Concours interne

- Une conversation avec le jury, à partir d'un texte tiré au sort, destiné à permettre d'apprécier les qualités de réflexion du candidat et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes ; coefficient 3).

- Une interrogation à partir d'une question tirée au sort portant sur des notions générales relatives à l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :

- Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- L'action sociale des collectivités territoriales ;
- L'urbanisme et le droit de l'environnement en relation avec les missions des collectivités territoriales
- Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales

Le domaine choisi pour cette épreuve doit être différent de celui choisi lors de la deuxième épreuve d'admissibilité (note administrative)
(préparation : quinze minutes ; durée : quinze minutes ; coefficient 3).

Peu de candidats absents : sur les 298 candidats admissibles, 7, dont un s'est présenté seulement à l'épreuve de conversation, soit 2,35% des admissibles (1,95 % en 2007).

A niveau d'écrit en baisse et seuil d'admissibilité presque identique (9,75) à celui de la session précédente (9,71), le niveau de l'oral baisse légèrement tant en conversation qu'à l'oral "technique".

L'épreuve de **conversation** avec le jury demeure l'épreuve la moins réussie (**9,86** de moyenne, contre 10,09 en 2007 et 10,27 en 2006).

47,26 % des candidats obtiennent 10 ou plus, à comparer aux 48,51 % de la session précédente. Parmi les 50 premiers candidats, 14 seulement obtiennent une meilleure note en conversation qu'en oral "technique", constat identique à celui de la session précédente.

A l'**oral "technique"** optionnel, les candidats obtiennent une moyenne générale de **10,63**, légèrement inférieure à celles de 2007 (10,99) et 2006 (10,92).

54,30% des candidats obtiennent 10 ou plus à l'oral "technique" (59,27% en 2007).

Globalement, si l'on compare 2009 à 2007, le niveau des candidats internes est en baisse, le 200^{ème} candidat obtenant une moyenne générale de 10,11 contre 10,29 en 2007.

Admission :

200 postes

Le jury décide de transférer **5 postes** du troisième concours vers le concours interne et déclare ainsi admis **205** candidats qui ont obtenu au moins **10,00** de moyenne générale.

3) Concours externe

- Une conversation avec le jury, à partir d'un texte tiré au sort, destiné à permettre d'apprécier les qualités de réflexion du candidat et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes ; coefficient 3).

- Une interrogation à partir d'une question tirée au sort et portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur des notions générales relatives à l'un des domaines suivants :

- Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
 - Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
 - L'action sociale des collectivités territoriales ;
 - Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales
- (préparation : quinze minutes ; durée : quinze minutes ; coefficient 3).

17 candidats sont absents (5,48%, contre 3,66% en 2006).

Comme les notes d'écrit et le seuil d'admissibilité, le niveau de l'oral est en baisse par rapport à la session précédente.

La moyenne de l'épreuve de **conversation** avec le jury est de **10,69** (contre 11,37 en 2007, 11,32 de 2006) tandis que celle des **oraux "techniques"** est de **10,71** (contre 11,20 en 2007 et 11,53 en 2006).

56,61% des présents obtiennent 10 ou plus à l'épreuve de conversation (62,7% en 2007) ;

55,78 % des présents obtiennent 10 ou plus à l'oral "technique" (60,98% en 2007).

Globalement, le niveau des candidats externes a baissé (en 2007, le 200^{ème} candidat obtenait une moyenne générale de 11,77, alors qu'il n'obtient que 10,54 en 2009).

Admission :

200 postes

Le jury décide de transférer **29 postes** du troisième concours vers le concours externe et déclare ainsi admis les **229** candidats qui ont obtenu au moins **10,00** de moyenne générale.

Au total, dans la spécialité administration générale, le niveau a baissé tant aux concours interne qu'externe et progressé au 3^{ème} concours.

498 des 500 postes ouverts dans la spécialité sont pourvus.

b) SPECIALITE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

125 postes étant ouverts au total dans cette spécialité, 18 postes sont théoriquement transférables lors de l'admission, mais le nombre de candidats admissibles au regard du nombre de postes a permis de mesurer dès l'admissibilité qu'aucun transfert ne serait à opérer à l'admission.

1) Troisième concours

- Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience, destiné à apprécier les qualités d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (20 minutes (dont 5 minutes au plus d'exposé) ; coefficient 3)
- Interrogation à partir d'une question tirée au sort portant sur des notions générales relatives à l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription.
 - a. Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales,
 - b. Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales,
 - c. Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.(préparation : quinze minutes ; durée : quinze minutes ; coefficient 3).

Les 4 admissibles se sont présentés à l'oral. Le premier candidat obtient 13,62 de moyenne générale, le second 12,96, les deux suivants respectivement 9,69 et 9,23.

Admission :

25 postes

Le jury fixe à **12,96** le seuil d'admission et déclare **2** candidats admis.

2) Concours interne

- Une conversation avec le jury, à partir d'un texte tiré au sort, destinée à apprécier les connaissances du candidat dans le secteur sanitaire et social et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes ; coefficient 3).
- Une interrogation à partir d'une question tirée au sort portant sur des notions générales relatives à l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :
 - a. Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
 - b. Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
 - c. Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales(préparation : quinze minutes ; durée : quinze minutes ; coefficient 3).

Les 23 candidats admissibles se sont tous présentés à l'oral.

En légère hausse à l'écrit, les résultats sont en hausse à l'oral :

en oral "technique", la moyenne est de **10,26** (10,16 en 2007), en **conversation** de **10,30** (8,97 en 2007).

Admission :

50 postes

Le jury fixe le seuil à **10,08** et déclare **16** candidats admis.

3) Concours externe

- Une conversation avec le jury, à partir d'un texte tiré au sort, destinée à apprécier les connaissances du candidat dans le secteur sanitaire et social et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes ; coefficient 3).
- Une interrogation à partir d'une question tirée au sort portant sur des notions générales relatives à l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :
 - a. Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
 - b. Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
 - c. Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales(préparation : quinze minutes ; durée : quinze minutes ; coefficient 3).

Les 9 admissibles se sont tous présentés à l'oral.

En baisse à l'écrit, avec un seuil d'admissibilité en très légère hausse, le niveau est en hausse significative en conversation comme à l'oral "technique" par rapport à la session précédente.

Les notes de l'épreuve de **conversation** sont presque aussi élevées (**12,50** contre 9,18 en 2007) que les notes d'**oral "technique"** (**12,78** contre 9,18 en 2007).

Admission :

Le jury fixe à **11,58** le seuil d'admission et déclare **7** candidats admis.

Au total, seuls 25 des 125 postes ouverts dans la spécialité sont pourvus.

2° Le profil des candidats admis

Si le faible nombre de lauréats dans la spécialité secteur sanitaire et social prive l'exploitation des données statistiques de toute pertinence, on peut utilement ici distinguer les candidats aux différents concours dans la **spécialité administration générale** :

- Troisième concours :

82,81% des lauréats déclarent détenir un diplôme supérieur au baccalauréat, dont 35,94% de niveau 2 (licence) et 7,81% de niveau 1 (doctorat).

57,81% sont domiciliés hors Ile-de-France.

17,18% ont entre 20 et 30 ans, 46,66% entre 31 et 40 ans, 32,81% de 41 à 50 ans.

53,13% ont déclaré bénéficier d'une formation de préparation au concours assurée par le CNFPT, en corrélation avec le fait que la plupart des candidats exercent déjà en collectivité en qualité d'agents publics.

- Concours interne :

21,95% des candidats sont titulaires du seul baccalauréat, mais 66,33% déclarent un diplôme de niveau supérieur, dont 30,24% de niveau 2 et 7,80% de niveau 1. Six admis seulement ne déclarent aucun diplôme, et 18 un diplôme de niveau 5 (brevet...).

29,27% sont domiciliés hors Ile-de-France.

18,54% ont entre 20 et 30 ans, 54,15% entre 31 et 40 ans, 24,39% de 41 à 50 ans.

61,95% déclarent une formation au concours assurée par le CNFPT.

- Concours externe :

91,70% des candidats déclarent un diplôme de niveau supérieur au baccalauréat, dont 31% de niveau 1 et 48,47% de niveau 2.

28,39% sont domiciliés hors Ile-de-France.

75,55% ont entre 20 et 30 ans, 21,40% entre 31 et 40 ans, 2,62% de 41 à 50 ans.

26,20% déclarent une formation au concours assurée par le CNFPT.

La quasi-totalité des lauréats du concours externe sont ainsi "sur-diplômés", mais cette réalité concerne également le troisième concours et le concours interne, même si l'admission à concourir n'est pas, pour ces deux dernières voies de concours, liée à une condition de diplôme.

C- Les épreuves facultatives

Les candidats ont le choix au moment de l'inscription entre :

- une épreuve de langue étrangère consistant en la traduction sans dictionnaire d'un texte rédigé dans la langue choisie au moment de l'inscription (durée : 1 heure ; coefficient 1) ;

- une épreuve pratique de bureautique destinée à vérifier l'aptitude du candidat notamment en matière d'utilisation d'un logiciel de traitement de texte et d'un tableur ainsi qu'en matière d'utilisation de nouvelles technologies de l'information (durée : 15 mn ; coefficient 1)

Les points excédant la note de 10,00 s'ajoutent au total des points lors de l'admission.

621 candidats sur les 717 admissibles (83,61 % contre 80,9% en 2007) ont choisi une épreuve facultative, 54,26 % choisissant l'épreuve de bureautique et 45,74 % l'épreuve de langue, l'anglais étant très majoritairement choisi (à 32,8%), suivi par l'espagnol (6,76 %).

263 candidats sur les 284 inscrits se sont présentés à l'épreuve de langue (absentéisme : 7,39%), 326 sur 337 à l'épreuve de bureautique (absentéisme : 3,26%).

Les candidats obtiennent de meilleurs résultats en bureautique qu'en langue.

Dans la spécialité administration générale, 454 candidats (73,10 %) obtiennent entre 0,5 et 10 points supplémentaires grâce à cette épreuve.

III- EVALUATION DES EPREUVES

A- Les épreuves écrites d'admissibilité

Comme aux sessions précédentes, les membres du jury qui ont corrigé les épreuves soulignent, pour l'ensemble des épreuves, des transgressions trop fréquentes des règles d'orthographe et de syntaxe, lourdement sanctionnées.

1° Les épreuves de synthèse (note de synthèse, note administrative)

Les observations des correcteurs laissent apparaître les mêmes insuffisances des candidats qu'aux sessions précédentes :

- une méconnaissance fréquente des règles formelles de présentation ;
- une analyse souvent insuffisante de la commande formulée en première page du sujet ;
- de fréquents défauts d'analyse des documents qui conduisent à majorer l'importance d'informations secondaires et à minorer celle d'informations essentielles ;
- de nombreuses maladresses dans la construction du plan ;
- des problèmes très préoccupants tant d'orthographe que de syntaxe.

2° Les épreuves de culture générale (composition ; 3 à 5 questions)

a) La composition

Les correcteurs déplorent la surabondance de lieux communs dans les copies (notamment : "Le travail, c'est la santé...") et la place excessive qu'y occupe parfois l'actualité immédiate, marquée, au moment de l'épreuve, par plusieurs suicides de salariés de France Télécom.

Ils soulignent également une approche souvent très pessimiste du travail, bien davantage considéré comme un mal nécessaire que comme un moyen de réalisation de soi, posture surprenante de candidats qui souhaitent précisément accéder à un emploi ou conforter un emploi.

Les correcteurs sont également surpris que des candidats visiblement préparés et disposant de nombreuses connaissances sur le thème du travail n'aient pas été capables de sélectionner les plus pertinentes pour les articuler suffisamment avec la problématique proposée par le sujet et éviter ainsi une anthologie sur le travail.

b) Les 3 à 5 questions de culture générale

La question principale du sujet de 3 à 5 questions de culture générale ("Qu'est-ce qu'être citoyen aujourd'hui en France") a parfois donné lieu à des développements traduisant une approche trop exclusivement juridique sans réflexion suffisante sur la manière dont la citoyenneté est aujourd'hui concrètement exercée par chacun, notamment au niveau local.

La troisième question ("Dans quels domaines pensez-vous qu'il soit nécessaire d'appliquer le principe de précaution") a posé problème à de nombreux candidats incapables de définir le principe de précaution.

3° Les 3 à 5 questions spécialisées

Un concours se prépare : aucun candidat ne peut espérer réussir cette épreuve s'il n'a sérieusement étudié l'ensemble des points au programme de l'option qu'il a choisie.

B- Les épreuves orales d'admission

Le jury, dans la logique des remarques déjà formulées lors des précédentes sessions, souligne que trop nombreux sont les candidats qui méconnaissent totalement la technique de présentation d'un texte et ne parviennent ni à en dégager ni à en mettre en débat les axes essentiels, se bornant à une paraphrase laborieuse sans réelle plus-value. Le jury souligne toutefois que l'exercice est mieux maîtrisé par les candidats aux concours externes que par les candidats aux concours internes.

Le jury exprime le souhait que, tout en respectant le cadre réglementaire de l'épreuve d'entretien avec le jury à partir d'un texte, soient privilégiés dans les textes proposés ceux qui permettent d'évaluer la culture des candidats dans le domaine des collectivités territoriales.

Le jury fait enfin part de son étonnement que les candidats admissibles dans la spécialité secteur sanitaire et social paraissent trop souvent avoir choisi cette spécialité sans réel intérêt dans le domaine.

Pour conclure, le jury constate avec satisfaction que, malgré une baisse du niveau général des candidats dans la spécialité administration générale tant au concours externe qu'au concours interne, 498 des 500 postes ouverts dans cette spécialité soient pourvus, avec des seuils d'admissibilité et d'admission de nature à garantir la qualité des recrutements.

Le jury souligne toutefois que la fixation à 10,00 du seuil "plancher" d'admission n'empêche pas que des candidats dont l'une des notes d'oral est très faible, notamment en épreuve de conversation, soient admis du fait du jeu des coefficients des épreuves.

Si le jury a conscience que sa réticence à admettre malgré tout des candidats ayant échoué à leur épreuve de conversation tient à la place spéciale de cette épreuve dans les concours de la fonction publique, épreuve très valorisée psychologiquement par les examinateurs et par les candidats, et ce indépendamment de son véritable coefficient, sa préoccupation reste réelle quant aux faibles qualités d'expression orale et de compréhension de certains candidats admis.

Une hausse des seuils afin d'éliminer ces "anomalies" n'étant pas pertinente dans la mesure où elle empêcherait l'admission d'un nombre important de candidats dont les prestations sont toutes d'un niveau correct et laisserait des postes vacants, le jury souhaite une évolution réglementaire, qui relève de la seule compétence de la Direction générale des collectivités territoriales (DGCL), introduisant à l'oral une note éliminatoire pour chacune des deux épreuves obligatoires d'admission.

A l'inverse, une baisse du seuil augmentant le nombre d'admis (dans la limite des postes vacants) pour éviter la fuite de candidats admis mais qui passent et réussissent également d'autres concours dont celui d'attaché, n'est pas parue pertinente au jury. En effet, il semble délicat d'une part de se positionner par rapport aux résultats hypothétiques et aux stratégies individuelles de candidats à d'autres concours d'autres catégories, et d'autre part d'arriver à accepter l'admission de candidats vraiment faibles, au risque d'abaisser le niveau global du concours.

Le jury constate enfin que les concours de rédacteur deviennent aujourd'hui anormalement "lourds" en nombre d'épreuves au regard des concours réformés d'attaché territorial, et tout particulièrement des concours interne et de troisième voie qui ne comporteront plus à compter de la session 2010 qu'une épreuve écrite d'admissibilité (rapport avec propositions opérationnelles à partir d'un dossier) et une épreuve orale d'admission consistant en un entretien. Il serait souhaitable que les concours de rédacteur soient également simplifiés et professionnalisés.

Fait à Pantin, le 22 décembre 2009

La Présidente du jury

Marie Borgeot
Administratrice territoriale
au Conseil général du Val-de-Marne